

Nouméa, le 21 juillet 2009

Compte rendu de la réunion hebdomadaire du Gouvernement

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni ce mardi 21 juillet dans sa formation collégiale, sous la présidence de Philippe GOMES. Il a adopté 20 projets d'arrêtés.

Demandes d'agrément

Le gouvernement a pris un arrêté accordant un agrément provisoire à une entreprise de transports sanitaires terrestres (Ambulances de Dumbéa).

Le gouvernement a délivré une autorisation d'exploitation de véhicules de location avec chauffeurs (VLC) à l'entreprise de Monsieur Pierre Chanel Pailly à Poum.

De même, le gouvernement a délivré cinq certificats d'inscription au registre des transporteurs routiers de personnes.

Le gouvernement a également procédé à la délivrance de 26 cartes professionnelles de conducteurs et de huit autorisations de transport.

Cette semaine encore, le gouvernement a procédé à l'examen de dossiers de ressortissants étrangers. 33 dossiers ont été traités : 8 autorisations de visas long séjour, 8 autorisations de travail et 22 autorisations de travail concernant des projets miniers.

Formation continue

Le gouvernement a agréé une action de formation professionnelle continue. Dans le cadre de la programmation 2009-2010, le GNFA Pacific (Groupement National pour la Formation Automobile Pacific) a proposé une action de formation de technicien électricien électronique automobile d'une durée totale de 2 880 heures. Cette formation est le fruit d'un partenariat entre le SEF (Service Emploi Formation) de la Province Sud et les employeurs de la branche automobile. Le coût de cette formation (18 millions cfp) dont vont bénéficier 13 candidats demandeurs d'emploi est pris en charge par la Nouvelle-Calédonie.

Délivrance d'autorisations

Le gouvernement a adopté un arrêté délivrant une licence de pêche pour l'armement « Iaora Export » et le bateau Sonja II. L'entreprise est autorisée à pêcher les holothuries dans la ZEE (Zone Economique Exclusive). Le gouvernement a rejeté la demande de licence pour la pêche aux vivaneaux à la palangre.

Le gouvernement a donné son accord à l'ouverture d'une officine de pharmacie sur la commune de Ouégoua. Dans le même temps, le gouvernement a rejeté une demande de création d'une officine à Nouméa (Magenta).

Il s'avère en effet que Nouméa, pour une population de 90 775 habitants, compte 23 pharmacies dont les deux pharmacies mutualistes. La création d'une nouvelle officine ne serait nécessaire, au terme du *numerus clausus*, que pour une population de 96 000 habitants. Le Conseil de l'ordre des pharmaciens de la Nouvelle-Calédonie comme le pharmacien inspecteur avaient rendu un avis défavorable à cette ouverture.

Le gouvernement a pris un arrêté autorisant une modification de gérance d'une agence immobilière (Société « Atalante ») et un arrêté accordant une demande licence d'agent de tourisme (Société « Caledonia Spirit »).

Aménagements et travaux

Le gouvernement a adopté deux arrêtés autorisant des concessions d'occupation domaniale en vue de l'aménagement de radiers non busés sur la Boghen à Bourail et la Ouaménie à Boulouparis.

Le gouvernement a adopté un arrêté réglementant la circulation lors des travaux de réfection du revêtement du pont de la Ouenghi à Boulouparis. Ces travaux se dérouleront de nuit. Par ailleurs, les fortes précipitations de ces dernières semaines ont occasionné un certain nombre de dégradations à la RT1, aussi le gouvernement a pris un certain nombre de mesures et demandé aux services concernés de travailler à la remise en état du réseau routier sur la RT1.

Subventions et nominations

Le gouvernement a autorisé le versement d'une subvention de fonctionnement (12 millions de francs) au Centre National de Recherche Technologique Nickel et son environnement (GIP CNRT).

Le gouvernement a alloué des subventions à un certain nombre d'associations dans le domaine des relations extérieures. 5 200 000 francs ont ainsi été alloués au Conservatoire de Musique pour l'organisation d'un spectacle dans le cadre du sommet France-Océanie. De même, une subvention (3,6 millions) a été accordée à l'ADCK (Agence de Développement de la Culture kanak) pour l'organisation d'une visite au centre Culturel Tjibaou.

Dans le cadre du forum de la francophonie, une subvention de 3 millions a été allouée à l'Office du Tourisme de Nouméa et de la province Sud en charge de l'accueil, de l'animation, de l'édition de matériel promotionnel et des déplacements des personnalités lors du sommet de la francophonie 2009. Toujours au sujet de ce forum, une subvention de 300 000 francs a été accordée au Soroptimist International Club de Nouméa pour l'organisation d'un concours.

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie a inscrit des crédits de subventions diverses au budget primitif 2009. Au chapitre « interventions économiques générales » par le congrès de la Nouvelle-Calédonie, le gouvernement a alloué des subventions à la Chambre de Commerce et d'Industrie, la CCI (1 million de francs) pour l'organisation du 1^{er} salon de la création d'entreprise et à la SNSM, Société Nationale de Sauvetage en Mer-Station locale de Nouméa (2 millions de francs) pour le fonctionnement de la station de sauvetage de Nouméa.

Le gouvernement a procédé à la désignation de cinq administrateurs au sein du conseil d'administration de l'ADANC (Agence pour la desserte aérienne).

